



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement

Service Infrastructures  
et Sécurité Routières

Mission Sécurité Routière

**ARRETE N° 2015-301-0001 du 28/10/2015**

désignant les examinateurs et correcteurs des épreuves d'admission de l'examen  
du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite  
automobile et de la sécurité routière  
(B.E.P.E.C.A.S.E.R.) - Tronc commun - Session 2015

**VU** l'arrêté ministériel du 03 Mai 2010 et sa circulaire d'application relatifs aux conditions  
d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté ministériel du 19 février 2015 fixant les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de  
la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière de la session 2015 ;

**SUR** proposition du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Sont désignés comme examinateurs ou correcteurs des épreuves d'admission du  
B.E.P.E.C.A.S.E.R. - session 2015 :

M. BIHARY Philippe  
Mme DONDON Ghislaine  
M. CHARLES Denis  
M. LAFONTAINE Lyonel  
Mme CESARIN Annie  
Mme NAZARIO Nathalie  
M. JEROME Wesley  
M. CARLOTTI Andy

M. LEFEL Stevens  
M. ROSELMARD Audenay  
M. PATOLE Bertin  
M. RENOIR Didier  
M. GOGIEN Michel  
M. GUYOT Patrick  
M. GARAUD Dominique  
M. IBOS Vincent  
Mme IBOS Michelle  
Mme KETTERER Sylvie  
M. LEROY Jean-François  
M. SCHEVENEMENT Patrick  
Mme TOURBILLON Caroline  
M. ROSALIE Joël  
Mme DUREUIL Marie-Françoise  
M. BAUDOUIN Gérard  
Mme RIPAUD Anne  
M. WAYA Gianni  
M. ROSTAING Didier  
M. GOBERT Nicolas  
M. PACHANOVICH Jérôme

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté n° 2015162-0016 du 11 juin 2015 est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Le Préfet,  
Pour le préfet  
Le secrétaire général adjoint  
pour les affaires régionales

**Signé**

Yves-Marie RENAUD